

Certificat d'enseignement pratique dans une école de conduite Catégorie de véhicules à moteur B

Coordonnées du candidat

Nom	
Prénom	
Date de naissance	
Lieu de naissance	
Numéro de carte d'identité	
Adresse	
Code postal	
Commune	
Numéro d'inscription école de conduite	

Données concernant l'enseignement pratique suivi

<input type="radio"/>	Le candidat a suivi..... heures d'enseignement pratique dans le cadre de l'article 2.2.5 de l'Arrêté du 29 mars 2018 (min. 14h en école de conduite) .
<input type="radio"/>	Le candidat a suivi..... heures d'enseignement pratique dans le cadre de l'article 2.2.6 de l'Arrêté du 29 mars 2018 (min. 20h en école de conduite) .
<input type="radio"/>	Le candidat a suivi..... heures d'enseignement pratique dans le cadre de l'article 2.2.7 de l'Arrêté du 29 mars 2018 (min. 30h en école de conduite) .
<input type="radio"/>	Le candidat a suivi..... heures d'enseignement pratique dans le cadre de l'article 2.2.8 de l'Arrêté du 29 mars 2018 (suppression du code 78) .
<input type="radio"/>	Le candidat a suivi..... heures d'enseignement pratique dans le cadre de l'article 2.2.9 de l'Arrêté du 29 mars 2018 (suppression du code 78 : après double échec ou expiration du permis provisoire) .
<input type="radio"/>	Le candidat a suivi..... heures d'enseignement pratique dans le cadre de l'article 2.2.10/3.2.5 de l'Arrêté du 29 mars 2018 (permis provisoire ou certificat de 30h : après double échec, expiration du permis provisoire ou après chaque échec avec un permis provisoire expiré) .
<input type="radio"/>	Le candidat a suivi..... heures d'enseignement pratique dans le cadre de l'article 2.2.11 de l'Arrêté du 29 mars 2018 (changement d'école de conduite) .
<input type="radio"/>	Le candidat a suivi..... heures d'enseignement pratique (pas dans le cadre de l'enseignement visé aux articles 2.2.5 à 2.2.11 de l'arrêté du 29 mars 2018) .
L'école de conduite joint à ce certificat une copie certifiée conforme de la carte d'inscription visée à l'article 23,§ 1, alinéa 2, de l'Arrêté Royal du 11 mai 2004 relatif aux conditions d'agrément des écoles de conduite de véhicules à moteur.	

Coordonnées de l'école de conduite

Nom du directeur ou du délégué	
Numéro d'agrément	
Nom de l'école de conduite	
Adresse	
Code postal	
Commune	

Date, signature du directeur ou de son délégué et cachet de l'école de conduite